

Préface

La dissémination des agents pathogènes lors d'échanges internationaux

Consacrée Année vétérinaire mondiale, l'année 2011 est également celle de l'annonce officielle par l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) de l'éradication de la peste bovine à l'échelle planétaire. L'OIE a jugé que le moment était opportun pour consacrer un numéro de la *Revue scientifique et technique* au thème des risques de propagation des principales maladies des animaux terrestres et aquatiques lors des échanges internationaux, afin d'offrir aux vétérinaires du monde entier et à leurs partenaires une mise au point complète et rigoureuse sur le sujet. Rappelons, en effet, que c'est la réintroduction de la peste bovine en Europe suite à l'importation de bovins infectés qui a été à l'origine de la création de l'OIE en 1924.

L'objectif premier de l'OIE à sa création était de maîtriser la propagation internationale des maladies animales infectieuses. Malgré les quelques épizooties qui se sont propagées à la faveur des échanges internationaux d'animaux et de produits d'origine animale après cette date, il est indéniable que les risques d'une telle propagation ont diminué durant les décennies qui ont suivi l'établissement de l'OIE. L'Organisation a contribué à réduire ces risques, non seulement en prenant des mesures qui ont permis d'améliorer la santé animale dans le monde, mais aussi en élaborant et en faisant adopter par ses Membres des normes sanitaires internationales qui garantissent la sécurité sanitaire des échanges d'animaux et de produits d'origine animale.

Néanmoins, l'intensification de la mondialisation à laquelle nous assistons aujourd'hui impose aux Autorités vétérinaires une vigilance continue face aux risques de dissémination des agents pathogènes lors des échanges internationaux d'animaux et de produits d'origine animale. Si les exemples historiques de propagation de maladies suffisent à nourrir une certaine défiance à l'égard des risques sanitaires potentiels associés au commerce international, une lecture attentive des excellents articles réunis dans ce numéro de la *Revue* renforcera l'idée qu'il est possible de rendre ce commerce plus sûr au moyen d'une gestion efficace. Je suis certain que ce numéro sera extrêmement utile aux vétérinaires et à leurs partenaires chargés de gérer les risques associés au commerce international des animaux et de leurs produits.

Les auteurs présentent des informations qui s'avéreront fort utiles aux analystes et aux gestionnaires du risque, concernant la méthode préconisée par l'OIE au travers de ses normes adoptées et publiées relatives à la conduite de l'analyse des risques à l'importation.

De nombreux experts ont contribué à ce numéro et y ont consacré un temps précieux. Je tiens à exprimer ma gratitude à chacun d'eux pour tous leurs efforts, sans lesquels cette publication n'aurait jamais vu le jour. La renommée de l'OIE repose en grande partie sur l'apport de ces experts, qui sont tous des contributeurs bénévoles. J'aimerais remercier chaleureusement le Professeur Stuart C. MacDiarmid, membre éminent de la Commission des normes sanitaires de l'OIE pour les animaux terrestres, qui a accepté

d'assurer la coordination éditoriale de ce numéro de la *Revue*. J'ai été très sensible à ses propositions éditoriales ainsi qu'aux idées qu'il a su mettre en œuvre avec succès pour donner forme et contenu à cet ouvrage aussi passionnant qu'instructif.

Bernard Vallat
Directeur général



Prólogo

Propagación de agentes patógenos en los intercambios internacionales

Además del Año Veterinario Mundial, 2011 es también el año en el que la Organización Mundial de Sanidad Animal (OIE) y la Organización de las Naciones Unidas para la Alimentación y la Agricultura (FAO) han anunciado oficialmente la erradicación mundial de la peste bovina. Resulta oportuno, pues, que la OIE, por medio de su *Revista científica y técnica*, ponga a disposición de los veterinarios y sus colaboradores del mundo entero un estudio exhaustivo y autorizado de los riesgos de propagación por el comercio internacional de importantes enfermedades de los animales de producción, tanto terrestres como acuáticos. Al fin y al cabo, fue la reintroducción de la peste bovina en Europa a resultas del comercio de bovinos lo que condujo a la fundación de la OIE en 1924.

La OIE fue creada con la finalidad básica de luchar contra la propagación internacional de enfermedades animales infecciosas y, pese a los numerosos casos de diseminación de enfermedades por el comercio de animales y sus derivados que ha habido desde 1924, es innegable que los riesgos de que ello se produzca se han ido reduciendo en los decenios transcurridos desde la fundación de la OIE. La contribución de la Organización a la reducción del riesgo puede atribuirse no sólo a sus esfuerzos por mejorar la situación zoonosanitaria en el mundo, sino también a su trabajo de elaboración y adopción de normas sanitarias internacionales que garantizan la inocuidad de los animales y productos de origen animal que entran en transacciones comerciales.